

PV de la réunion des professeurs du 22 août 2018

1. Accueil, salutations, remerciements

M. Hurni salue et souhaite la bienvenue à tous. Il remercie M. Prahin, président du Conseil de Fondation, M. Comte, secrétaire, ainsi que M. Richardet, trésorier, de leur présence. Remerciements également à Mme Progin, Secrétaire générale de la FEM, pour sa présence. Mme Progin prendra la parole au point 7 de l'ordre du jour. Des remerciements sont adressés à tout le corps professoral et à Mme Gilliéron, secrétaire.

2. PV des séances du 5 février et 25 juin 2018

Mme Cornu Cavin fait remarquer qu'elle n'a reçu aucun des 2 PV.

Mme Gilliéron s'excuse de cet oubli. Les PV sont à disposition sur le site cmnv.ch, sous l'onglet document, après s'être identifié.

Aucune autre remarque. Remerciements à son auteur.

3. Survol de l'année 2017-2018

M. Prahin prend la parole et remercie les professeurs pour leur travail de qualité, durant l'année scolaire 2017-2018. Concernant les turbulences de cette fin d'année scolaire, une séance est prévue à cet effet le jeudi 30.08.2018 à 19h. Il souhaite à tous une belle rentrée, une année fructueuse et remercie la direction.

3.1 Document détaillé dans le casier des professeurs

Petit retour sur quelques dates phares : **la Schubertiade** avec une belle participation des élèves du CMNV, extraordinaire succès – **Concert d'automne**, enthousiasmant et de grande qualité – **La soirée Bourses d'études** avec des excellentes prestations musicales des lauréats – **Les sessions d'examens** toujours aussi touchantes – **La journée Portes ouvertes** et son ambiance festive habituelle – **L'audition générale de la section jazz**, qui allie qualité, talent et succès – **La soirée des ateliers** (première édition) débordante d'énergie – **Le Palmarès** d'une très haute qualité. Sans oublier plus de **quarante auditions de classes** et plus d'une **quinzaine de concerts** (Concerts des Cygnes, NovaJazz et autres).

4. Agenda 2018-2019

4.1 Document distribué dans le casier des professeurs

Les dates de concerts de Novajazz et l'audition de la section jazz/musique actuelle n'y figurent pas encore.

Quelques dates en détails :

- **Pré-inscriptions aux examens 2019** : mi-novembre pour les pré-inscriptions et mi-décembre pour les confirmations 2018. M. Hurni envoie un fichier Excel à chaque professeur, avec dessus, les élèves devant passer normalement un examen (3 ans en préparatoire ou degré 3 d'un niveau). Si des professeurs considèrent que d'autres élèves peuvent passer l'examen, il faut les rajouter sur le fichier Excel. Pour les professeurs ne recevant pas de fichier Excel, car aucun élève ne devant normalement se présenter à un examen, mais désireux tout de même d'en présenter, merci de le faire savoir auprès de la direction.
Dates : 11-18-25 mai 2019. Inscriptions définitives en mars 2019.

- **Concert d'automne** : **vendredi 30 novembre 2018 à 20h00**. Inscription sur fichier reçu par courriel. Tenir compte du délai de retour des propositions. Merci de proposer 1 ou 2 élèves. Le concert devrait durer 1h à 1h15. Les confirmations définitives seront envoyées 2 semaines avant la date du concert. Un programme diversifié et représenté tant par la section jazz/musique actuelle que la section classique est souhaité.

- **Soirée Bourses d'études** : **vendredi 14 décembre 2018 à 18h00**. 8 à 9 bourses seront distribuées cette année. La ville d'Yverdon-les-Bains a octroyé CHF 15'000.- pour des bourses, à répartir sur 5 ans et la Fondation Préville, CHF 5'000.-, qui seront utilisés pour des bourses ainsi que le projet de Clément Strahm. Les bourses soulignent le travail d'un élève ou peuvent servir à aider une famille dans le besoin. Une proposition peut être faite par le professeur, ou la famille peut directement motiver sa demande auprès de la direction. Les bourses ne sont accordées qu'aux élèves déjà inscrits au CMNV depuis quelques années.

- **Anniversaire Pestalozzi** : [samedi 12 janvier 2019](#) (en soirée). Idéalement 2 élèves pianistes : 1 de la section classique et 1 de la section jazz/musique actuelle. Discours entrecoupé d'intermèdes musicaux et suivi d'un apéritif. Bon moyen de se préparer pour un examen.
- **Réunion du 2^{ème} semestre** : [mardi 12 février 2019 à 20h30](#).
- **Inscriptions définitives aux examens 2019** : [mi-mars 2019](#).
- **Portes ouvertes 2019** : [samedi 06 avril 2019 de 10h à 16h](#), suivi d'un apéritif à l'Impro. Même organisation que les autres années avec, peut-être, quelques petites nouveautés.
- **Sessions d'examens 2019** : [samedis 11 mai, 18 mai](#) (batterie et percussion) et [25 mai 2019](#).
- **Fête de la Musique 2019** : [vendredi 21 juin 2019](#) (horaire non encore défini).
- **Palmarès 2019** : [samedi 29 juin 2019 à 10h00](#). Si un professeur sait déjà qu'un élève souhaite y participer (qui n'a pas pu l'année passée ou qui se présente à un examen AVCEM), merci de déjà le préinscrire auprès de M. Hurni.

5. Comptes 2017

5.1 Présentation de l'exercice 2017

M. Richardet, trésorier du Conseil de Fondation, prend la parole.

Les comptes 2017 sont présentés au rétroprojecteur et expliqués. Une diminution du nombre de minutes d'enseignement entraîne une baisse des écolages et des subventions. La masse salariale a augmenté mais est équilibrée grâce aux indemnités d'assurances reçues. Les frais de locaux et d'exploitation restent stables. La location du bâtiment de CHF 167'028.- est compensée en grande partie par la subvention de la ville à cet effet : CHF 160'000.-. Les frais de la fiduciaire ont nettement augmenté suite à une nouvelle réglementation. Le contrôle par une fiduciaire est obligatoire.

Les comptes montrent un déficit de CHF 7'606.29. Ce déficit est compensé par le fond de péréquation sur les bénéfices d'années antérieures. Le résultat d'exercice 2017 est donc à CHF 0.-

Il est demandé si une convention entre la commune et le CMNV existe. Non, pas depuis la construction du bâtiment. Avant, lorsque le CMNV utilisait des salles d'écoles, oui. Actuellement, seule la moitié des élèves habite Yverdon-les-Bains. Les autres communes devraient donc aussi participer aux frais, sans oublier que ce bâtiment a coûté CHF 5'000'000.- à la commune d'Yverdon-les-Bains. Les communes payant déjà CHF 9,50/habitant, les discussions sont sensibles, mais petit à petit, le CMNV obtient du soutien.

M. Ducret fait remarquer que dans la loi, les frais de chauffage devraient être pris en charge par la commune. M. Hurni explique que depuis cette année, cela sera le cas pour le CMNV car la commune d'Yverdon-les-Bains les prendra à sa charge. La loi est claire concernant les frais de chauffage mais peu directive concernant tous les autres charges (travaux spécifiques d'aménagement, énergie etc.). Les frais de conciergerie sont à la charge du CMNV.

Le budget 2018 montre un déficit de CHF 11'000.-. Le fond de péréquation (réserve) CHF 6'333.- Le capital de Fondation CHF 56'000.-. La perte reportée : CHF 13'000.-

M. Richardet informe l'assemblée qu'il quitte sa fonction à la prochaine assemblée générale du Conseil de Fondation, après de nombreuses années en tant que trésorier. Remerciements à M. Richardet.

6. Vie interne du CMNV

6.1 Recommandations, informations

Doyens, organisation des décanats :

Chant : chant classique, chant jazz/musique actuelle, chœurs du CMNV : **Francine Acolas**

Piano : piano classique, orgue, piano jazz/musique actuelle : **Daniel Eisler**

Cordes : alto, violon, violoncelle, harpe, guitare : **Blaise Ulrich**

Batterie : batterie et percussion : **Claude Meynent**

Initiation : jardin des chansons, initiation musicale : **Nathalie Nançoz**

Vents : flûte traversière, flûte à bec, hautbois, basson, clarinette, saxophone classique et jazz, trompette : **Jacques Hurni** (par intérim, en attente budget)

Branches théoriques : solfège classique et jazz/musique actuelle : **Jacques Hurni**

Coordinateur de la section jazz : guitare électrique, guitare basse, ateliers, auditions sonorisées, audition générale, relais auprès de la direction : **Clément Strahm**



Entretien de collaboration :

Un questionnaire (base de travail pour l'entretien) sera déposé dans les casiers fin septembre 2018. L'entretien est individuel et confidentiel. Il permettra d'avoir un échange riche, sur la suite de la collaboration et le développement de projets futurs. Il aura lieu un jour de travail, avant le début des cours.

2012-2018, fin de la période de transition de la LEM :

Discussion avec Mme Progin au point 7 de l'ordre du jour.

Quelques chiffres, tout de même, pour le CMNV :

2012 : 524 élèves (427 LEM / 97 HLEM) / 2018 : 701 élèves (582 LEM / 119 HLEM)

Meilleur attrait du CMNV grâce à un lieu de travail dans un seul bâtiment.

Taux de remplissage du bâtiment : 51.55% (journée entière) / 76.47% (après-midi) / 69.46% (soirée)

Investissements entre 2013 et 2018 :

Instruments :	CHF 80'000.- (timbales, 1 harpe, 2 pianos, 3 batteries, amplis, colonnes, matériel de sonorisation) grâce à des fondations privées et 2 soutiens de la loterie romande.
Matériel pédagogique :	CHF 15'000.-
Matériel photocopies :	CHF 800.-/année (40'000 photocopies/année)
Wifi dans tout le bâtiment :	CHF 8'000.-
Changement caisse de pension :	CHF 4'000.-
Création des Bourses d'études :	CHF 24'000.- (24 bourses entre 2013 et 2017)
Prix Palmarès :	CHF 14'200.- (142 prix depuis 2013 grâce à un soutien extérieur)
Total :	CHF 150'000.-

L'écolage représente 56% des frais du CMNV

Nouvelles des studios :

Le 203 devient le studio des professeurs. Le 206 est à nouveau un studio d'études. Le 209 sera réservé aux élèves ou comme studio de secours + bibliothèque. Transformation du cagibi de la Grande Salle selon les normes de sécurité et apport de caisses en plastique afin d'optimiser le rangement. Merci de laisser le cagibi tel quel. Mise en ordre des studios, spécialement du 201 où des déchets traînaient (vieux flyers, bouteilles, etc.). 2 armoires et 1 piano pour le studio des élèves arriveront la semaine prochaine. Le piano sera payé avec le solde du dernier don de la loterie romande. Des affiches peuvent être scotchées avec l'accord de tous les professeurs utilisant le même studio.

Contrat et règlement. Avenant en octobre 2018, concernant :

Article 4b. Tâches (Règlement)

Ajout : *L'enseignant(e) se doit d'être présent(e) à toutes les sessions d'examens de ses élèves.*

Art. 2 - Objet du contrat

La présence de l'enseignant(e) est obligatoire lors :

Ajout : *de toutes les sessions d'examens de ses élèves.*

Respect des délais

Informer, de suite, le secrétariat d'un changement de situation professionnelle ou personnelle.

6.2 Activités et projets 2018-2019

Les Cygnes à l'Ecole : présentation des instruments (le vendredi après-midi avec 2 professeurs). Proposition de mélanger présentation et quiz musical. Portes ouvertes scolaires (petite version un vendredi matin avec présentation d'une dizaine d'instruments sous forme de tournus). Présentation de l'audition générale de la section jazz lors d'une répétition générale. Pour l'instant, uniquement la section classique y a participé. La section jazz/musique actuelle y est attendue. Périodes rémunérées.

Musique pour les ainés : reprise le mercredi après-midi.

« BAR/LIVE MUSIC » : Développer la collaboration, avec eux, de soirées musicales au Caveau de la Maison des Terroirs à Grandson avec la participation des élèves du Conservatoire pour l'avant-concert. Le projet est pour l'instant suspendu, en attente de la décision de la commune de Grandson concernant une participation aux frais.

Projet de Christian Delafontaine. Vendredi et samedi 14 et 15 décembre 2018 : concert de Noël, orchestre et chœur d'élèves de l'école primaire. A la recherche de professeurs de violon, alto, violoncelle, percussion, flûte, hautbois, clarinette, basson, harpe, pour jouer avec l'orchestre. Documents dans les casiers des professeurs concernés.

Projet de Clément Strahm. Autopsie d'un tube, comment faire un tube (samedi 1^{er} décembre 2018). M. Strahm prend la parole : Idée venue après un travail de composition avec des élèves de solfège, afin de les tester au niveau harmonique et voir comment ils utilisent leurs connaissances. Ouvert et gratuit aux élèves des classes de solfège, degré Secondaire et Certificat. Les élèves de solfège des degrés inférieurs peuvent également venir voir, de même que les élèves ne suivant pas de solfège. Intéressant de voir comment sonnent les instruments et la musique d'ordinateur. Ce projet pourrait être pérennisé, un samedi par année. Rendre les personnes curieuses sur ce qu'elles écoutent.

6.3 Examens 2019

Résultats 2018 : beau taux de réussite :

sur 530 élèves : 127 préinscrits, 102 participants, 96 promotions, 6 échecs ou remédiations.

Dates des sessions 2019 : samedis 11 mai, 18 mai (percussion et batterie), 25 mai.

Les doyens passeront vers les professeurs.

Avenir de l'examen de changement de niveau Préparatoire à Elémentaire : selon le plan d'études, cet examen n'est pas obligatoire. Les doyens vous informeront ultérieurement sur la façon de faire décidée.

Directive FEM : identiques à 2017-2018, à l'exception de la grille salariale.

Plan d'études : disponible pour les filières classique et jazz/musique actuelle sur le site de la FEM : <https://fem-vd.ch/prestations/organisation/plandetudes/> (lien également sur la 1^{ère} page du site du CMNV) et prochainement, une version papier dans la salle des professeurs. Ce plan d'études est un guide, sorte de colonne vertébrale, dont son rôle est d'aider, le cas échéant, d'organiser le répertoire des élèves durant l'année et pour les examens. Cette aide précieuse a été conçue et réalisée par des groupes de travail constitués de professeurs enseignant au sein d'Ecoles de Musique ou Conservatoires du canton. La Commission pédagogique de la FEM, présidée par Madame Helena Maffli, reste à l'écoute en cas de besoin.

Mme Penel demande si un plan d'études existe pour le solfège. *Non, il est propre à chaque école.*

En cas de questions, les professeurs peuvent consulter M. Hurni.

7. Echange avec Madame Progin, Secrétaire générale de la FEM

7.1 2012 – 2018, période de transition de la LEM

Mme Progin prend la parole.

La période de transition, de 6 ans, est aujourd'hui terminée. Durant cette période, la loi a été mise en œuvre ainsi que la suite à y donner.

Objectifs :

- 6 années pour remplir les conditions de la loi, c'est-à-dire, 6 ans pour que les professeurs n'ayant pas les titres requis pour enseigner fassent les formations continues nécessaires ou fassent reconnaître leurs titres par le SERAC.
- Financement progressif par les communes et le canton jusqu'à arriver au montant de CHF 9.50/habitant pour les communes et idem pour le canton.

Depuis 2013, les conditions de travail se sont nettement améliorées dans la plupart des écoles : contrat annuel, caisse de pension, salaire selon le nombre d'années d'enseignement. La majorité des salariés ont eu des augmentations de salaire de 20 à 50%.

Aujourd'hui la FEM dicte les conditions de travail, la grille salariale et les écolages, car la CCT n'est toujours pas signée. Les travaux de mise en place de la CCT par des représentants des employeurs et des employés, sont aujourd'hui en suspens, car le financement n'est pas assuré.

Un rapport de la FEM a été remis à la Conseillère d'Etat, qui a ensuite été remis, cet été, au Conseil d'Etat. Ce rapport montre un état des lieux, selon un sondage fait aux parents d'élèves, sur les conditions de travail et il donne des recommandations. Ensuite, le Parlement décidera si un financement supplémentaire sera donné ou pas.

M. Baumann demande pourquoi la CCT est en suspens, alors que l'ancienne Conseillère d'Etat, Mme Lyon, avait en 2013, chargé la FEM d'élaborer une feuille de route.

Mme Progin : La FEM assiste aux travaux de la CCT uniquement en tant que consultante. Seuls les parties employés – employeurs peuvent décider de reprendre les travaux. Mais maintenant que le financement n'est pas suffisant, la reprise semble difficile. Les 2 parties attendent que le Conseil d'Etat autorise la diffusion du rapport. La CCT doit absolument reprendre les travaux. Elle donnera les détails sur la relation de travail. La FEM n'ira pas plus loin sur les conditions de travail que ce qui est fait aujourd'hui.

M. Baumann demande qui travaille sur la CCT. *Mme Progin : 3 employés et 3 employeurs.*

Concernant les locaux, Mme Progin explique que la LEM donne des recommandations, mais rien de plus. Elle espère que les communes avoisinantes joueront plus le jeu.

7.2. Grille salariale 2018-2019

La FEM fixe la grille salariale tant qu'il n'y a pas de CCT. Les textes fondamentaux ont été repris.

Selon le sondage fait aux parents d'élèves, ceux ayant 1 seul membre de la famille en école de musique sont en accord avec les écolages actuels. Cependant, ces derniers sont trop élevés si plusieurs membres de la famille suivent des cours de musique. Il a aussi été constaté que la classe salariale basse n'est pas ou que très peu représentée. Résultat : une augmentation de la masse salariale devrait se faire uniquement par une augmentation des subventions.

La loi dit que les salaires doivent correspondre à la classe salariale 18-22 de l'Etat, mais ne précise pas la répartition. La CCT devrait donner un système propre à lui-même.

La FEM a élaboré cette nouvelle grille, selon le financement actuel. Ce n'est pas ce qui était envisagé, mais celui-ci, la FEM est capable de le financer, en attendant des décisions du Parlement.

Les cours collectifs ont une heure de décharge, ce qui correspond à un salaire de 4% plus élevé que les cours individuels.

De 21 échelons nous passons à 27 échelons, afin d'éviter que les professeurs se retrouvent à l'échelon le plus élevé déjà en milieu de carrière.

La FEM espère que des décisions politiques seront prises afin d'améliorer la grille salariale ainsi que d'autres financements.

M. Baumann demande si le corps administratif est également dans la CCT.

Mme Progin : Non, uniquement le corps professoral.

M. Baumann demande combien de personnes travaillent à la FEM.

Mme Progin : 1,5 personnes au service de la gestion administrative et financière : Mme Progin, Secrétaire générale à 100% et Mme Castellani, secrétaire-comptable à 50%.

Le Conseil de Fondation de la FEM est composé de 17 membres dont 7 nommés par le Conseil d'Etat et 10 par les autorités communales, soit 1 par district.

Une Commission pédagogique a été nommée : présidée par Mme Maffli avec des membres de l'AVCEM, de l'AEM-SCMV et des professeurs. Et suivant les projets, des groupes de travail sont créés.

M. Strahm demande si cette grille salariale est définitive ou si une augmentation est envisageable.

Mme Progin : C'est une décision politique. L'amélioration ne devrait pas être que salariale, mais également pour des collaborations, des projets musicaux. Si une CCT est conclue, les discussions seront plus faciles. A Genève, la CCT a été signée en 2011-2012, mais tout n'est pas encore en place.

M. Ducret précise qu'à Genève, l'administration fait partie de la CCT. Pourquoi pas sur Vaud ?

Mme Progin : Pour les CCT, l'Etat les valide uniquement, il ne participe pas à leur élaboration.

M. Ducret demande pourquoi, alors que la FEM subventionne également le travail administratif.

Mme Progin : La FEM octroie une subvention administrative, identique à toutes les écoles, selon les minutes enseignées, mais ne se mêle pas des salaires administratifs.



M. Baumann demande si un cahier des charges existe sur les heures librement gérées et que ce passe-t-il si le nombre contractuel est dépassé en cours d'année.

Mme Progin : C'est comme dans le public : pour un 100% : 925 heures d'enseignement par année et 951 heures non et librement gérées. Il y a une liberté d'organisation du travail, qu'il n'y a pas dans le privé.

M. Conte intervient en précisant que dans le privé les heures supplémentaires ne sont pas forcément payées et que si celles-ci existent, c'est peut-être dû à une organisation qui n'est pas optimisée.

M. Baumann termine en précisant qu'il a fait le décompte et que le total est proche de ce qui est prévu contractuellement.

M. Meynent annonce qu'avec le nouveau nombre d'échelons, 25 à 30 professeurs dans le canton, dont lui-même, arriveront à la retraite sans jamais toucher le salaire maximum, l'échelon 27.

Mme Progin : Si cela est finançable, la FEM va essayer de libérer ces échelons l'année prochaine.

Mme Mazzucchelli demande si cela sera aussi applicable pour les enseignants restés bloqués à l'échelon 21 durant plusieurs années.

Mme Progin : Tout dépendra des finances. En 2014, une très forte augmentation du nombre d'élèves, donc des subventions, est également une des causes des soucis financiers.

Une moyenne des échelons de toutes les écoles a été calculée, et afin que les écoles ne soient pas influencées à engager que des jeunes enseignants, à des échelons plus bas, une pondération a été créée. C'est-à-dire que les écoles ayant une moyenne inférieure (échelons) à la moyenne cantonale, recevront une subvention un peu moins élevée, et inversement pour celles ayant une moyenne supérieure à la moyenne cantonale. Le CMNV recevra une subvention augmentée d'environ CHF 11'000.-

M. Ducret demande si la nouvelle grille salariale de l'Etat sera utilisée.

Mme Progin : Non, nous restons en dehors.

Remerciement et applaudissements à Mme Progin pour son intervention.

8. Divers et propositions individuelles

M. Strahm demande la parole. Il a envie, besoin d'exprimer des choses par rapport au fonctionnement du CMNV, sans vouloir froisser personne et dans le calme. Après la séance du 25 juin où un conflit est né, il a été proposé d'engager, peut-être, une personne externe. Des tensions étaient ressenties et ensuite le courriel de Mme Gilliéron qui demandait aux professeurs d'écrire une lettre commune ou individuelle contre les dires d'autres, l'a dérangé. M. Strahm attendait une réponse, une réaction de M. Hurni à ce courriel, mais rien n'est venu. Peut-être ne l'a-t-il pas fait car il se sentait trop impliqué, mais quelque chose de malsain se passe. M. Strahm aime le CMNV ainsi que son travail et cette situation le préoccupe. Il demande à M. Hurni pourquoi il n'a rien répondu après le courriel de Mme Gilliéron.

M. Hurni répond que toutes les explications seront données lors de la séance du jeudi 30 août 2018.

9. Apéritif

Séance terminée. Un apéritif est offert au restaurant l'Impro.

Sabrina Gilliéron (secrétaire)